

que les seules émissions américaines, et, dans le cas de l'affirmative, quels ont été les résultats de cette enquête?

11. Qui représente le Canada aux conférences internationales convoquées en vue d'étudier l'attribution des fréquences et les règlements visant leur emploi?

12. Une telle représentation diffère-t-elle de quelque façon de celle des autres pays nord-américains et, dans le cas de l'affirmative, pour quelle raison?

13. Les autorités compétentes du gouvernement canadien accueillent-elles favorablement les demandes faites par des postes auxiliaires en vue d'améliorer la réception provenant des postes canadiens dans les endroits où, par suite des exigences canadiennes, une telle réception devient plus faible la nuit?

14. Combien de postes des États-Unis sont autorisés à fonctionner au moyen de fréquences de première ou de deuxième classe en vertu de quelque traité dont le Canada est signataire?

15. Combien de postes canadiens, autres que ceux de la Société Radio-Canada, sont autorisés à opérer au moyen de telles fréquences?

16. Indiquer, s'il y a lieu, quelles dispositions sont prises en vue d'aider des postes canadiens à éliminer le brouillage des ondes, après la tombée du jour, causé par le fonctionnement des postes des États-Unis opérant au moyen de fréquences de première ou de deuxième classe?

M. Langlois (Gaspé):

1. 90.

2. La demande d'emploi des fréquences de radiodiffusion est tellement considérable qu'une entente internationale est nécessaire afin de réaliser l'utilisation maximum dans chaque pays et d'éviter le brouillage des postes des autres pays. En permettant aux postes d'accroître leur puissance pendant des périodes du jour où le rayonnement est plus restreint et en employant des appareils qui restreignent la distance que les signaux peuvent parcourir en certaines directions, il est possible de permettre à des postes d'utiliser une plus grande puissance et, ainsi, d'obtenir un rayonnement local plus étendu sans brouiller les postes d'autres pays. Les normes pertinentes sont établies en vertu de traités internationaux auxquels le Canada adhère.

3. 90.

4. Voir réponse au n° 2.

5. Des fonctionnaires ambulants du ministère étudient constamment les conditions locales de transmission et de réception en vue d'éliminer les sources de difficulté et d'améliorer les conditions partout où la chose est possible.

6. a) et b). Maximum de 150 millivolts par mètre, minimum de 25 millivolts par mètre.

7. Pas sensiblement.

8. Non.

9. Non.

10. Voir réponse au n° 5.

[M. Robinson.]

11. Des hauts fonctionnaires des ministères des Affaires extérieures et des Transports.

12. Non.

13. De telles demandes sont acceptées et examinées en conformité des modalités ordinaires.

14. Tous les pays peuvent utiliser toutes les bandes de radiodiffusion ordinaire sous réserve des prescriptions d'ordre technique prévues dans les traités dont le Canada est signataire.

15. 48.

16. Toutes les bandes attribuées aux postes canadiens sont surveillées en vue d'assurer que tous les postes respectent les normes d'ordre technique prescrites dans les traités internationaux. Les dérogations aux traités en ce qui concerne les limites d'ordre technique sont signalées aux gouvernements intéressés.

FORCES ARMÉES—ENGAGEMENTS ET LIBÉRATIONS

M. McGregor:

1. Au cours de l'année financière 1952-1953, quel a été le nombre des engagements dans a) l'Armée b) la Marine, c) le Corps d'aviation?

2. Quel a été le nombre a) d'hommes, b) de femmes, engagés?

3. Au cours de l'année financière 1952-1953, quel a été le nombre de personnes libérées dans a) l'Armée, b) la Marine, c) le Corps d'aviation?

4. Quel a été le nombre a) d'hommes, b) de femmes, libérés?

M. Blanchette:

1 et 2.

Engagement dans l'Armée active en 1952-1953

	Marine	Armée	Aviation
Hommes	3,645	10,165	10,035
Femmes	17	39	1,790

3 et 4.

Libérations dans l'armée active en 1952-1953

	Marine	Armée	Aviation
Hommes	1,577	9,234	2,991
Femmes	5	35	938

NOTE: La plupart des libérations effectuées par l'Armée au cours de cette période intéressaient des membres du personnel militaire de retour de Corée ou d'Europe et qui avaient opté pour la libération. A mesure que les effectifs des forces armées se rapprocheront du maximum, les chiffres afférents aux libérations tendront de plus en plus à égaliser ceux des engagements jusqu'à ce que les engagements et les libérations s'équilibrent réellement.